



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dette publique

Question écrite n° 48256

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le niveau de la dette française. À l'occasion de l'audience solennelle de rentrée de la Cour des comptes, son premier président a appelé le Gouvernement à accentuer ses efforts pour réduire la dette et le déficit des régimes de sécurité sociale. Ainsi, « la Cour estime que l'effort doit porter en absolue priorité sur les régimes de sécurité sociale, car la persistance anormale de déficits structurels depuis plus de vingt ans singularise notre pays par rapport à ses voisins ». Il a estimé que « les efforts jusqu'ici engagés » par le Gouvernement pour le désendettement de la France sont insuffisants pour sortir de « la zone dangereuse ». La dette publique, qui a progressé de 220 milliards d'euros entre la fin de 2010 et la fin de 2013, doit croître à 95,1 % de la richesse nationale en 2014 avant de refluer, selon les prévisions du Gouvernement. Il lui demande son sentiment sur cette analyse et si le Gouvernement entend suivre ces recommandations.

Texte de la réponse

Dès son arrivée, le Gouvernement a manifesté sa volonté de s'engager sur un rétablissement des comptes publics durant la mandature par un important effort de redressement en 2012 et 2013. Le déficit public sera à nouveau réduit en 2014, la grande majorité (80 %) des efforts reposant sur des économies en dépense. À partir de 2015, les efforts ne porteront que sur la dépense, dont la dépense sociale, avec pour but le retour à l'équilibre structurel des comptes publics en 2017. Le budget 2014 présenté par le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué chargé du budget s'inscrit dans cette démarche. Les économies en dépense s'élèvent à 15 Mds€ dont 6 Mds€ sont portés par la dépense sociale qui contribue très significativement au ralentissement de la dépense publique. Ainsi, l'objectif national des dépenses d'assurance maladie voté en loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 présente le taux d'évolution le plus bas depuis 1998 (+ 2,4 %). Il repose sur 2,9 Mds€ d'économies permises principalement par des baisses de prix de médicaments, des baisses de tarifs dans certaines spécialités, la maîtrise médicalisée et la poursuite des gains de productivité dans le secteur hospitalier. Les économies réalisées sur les prestations de retraite représenteront près de 2 Mds€ en 2014. Dans le cadre de la réforme des retraites de 2013, des mesures de court et de long terme ont été prises pour assurer l'équilibre des régimes vieillesse à l'horizon 2020. Parmi les mesures de court terme, la revalorisation des pensions de retraite de base a été décalée du 1er avril au 1er octobre (soit une réduction d'environ 0,8 Md€). En outre, l'accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 prévoit notamment que l'indexation des retraites complémentaires est limitée à 0,8 % en 2013, et sera inférieure de 1 point à l'inflation pour les années 2014 et 2015. Cette décision permet une économie supplémentaire de près de 1 Md€ en 2014. Par ailleurs, la rénovation de la politique familiale annoncée par le Premier ministre le 3 juin 2013 comporte des mesures d'économies représentant 0,2 Md€ en 2014 qui monteront en charge les années suivantes. Sur le champ de l'assurance chômage, les partenaires sociaux devront redéfinir le cadre d'indemnisation des demandeurs d'emploi avec pour objectif l'équilibre des comptes du régime à l'horizon 2017. Cette évolution se traduira par une inflexion des dépenses de 0,3 Md€ en 2014. Enfin, la réduction de la dépense publique passe aussi par la recherche de gains d'efficience et de productivité. Ceux-ci sont prévus par les conventions

d'objectifs et de gestion (COG) des caisses de sécurité sociale. Une économie de 0,5 Md€ est attendue dès 2014 à l'occasion de la renégociation des conventions arrivées à terme.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48256

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 776

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2663